

## COMMUNE D'ANISY

# AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CALVAIRE ET REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DE BOURG

Le projet a comme objectif :

- de réaménager le site de la place du calvaire en espace central et fédérateur,
- d'amorcer une première sécurisation de la Rue Principale, afin d'améliorer la cohabitation entre la vie locale et la circulation de transit.

## LA PLACE DU CALVAIRE



Le projet est de formaliser un lieu central entre les deux secteurs, aujourd'hui déconnectés, du Calvaire et du Boulodrome.

Il s'agit aussi de retrouver un lien entre l'espace naturel de la mare et la place. Avec l'eau comme élément fédérateur du projet, une noue sera créée en lisière avec la Route Départementale.

Les plantations serviront pour renforcer l'aspect villageois, et pour marquer les seuils sur le tracé routier.

Une part importante des travaux est allouée à la mise en place de matériaux qualitatifs pour la mise en valeur du caractère du bourg d'Anisy : bordures, pavés et dalles en grés, béton désactivé, plantations...

D'une manière générale l'espace public sera mieux hiérarchisé. Sur la nouvelle place, la recomposition des espaces publics va (re)mettre le calvaire en perspective vers le nord. Plusieurs bancs seront à disposition et le jeu de boules sera conservé et agrémenté de plantations.

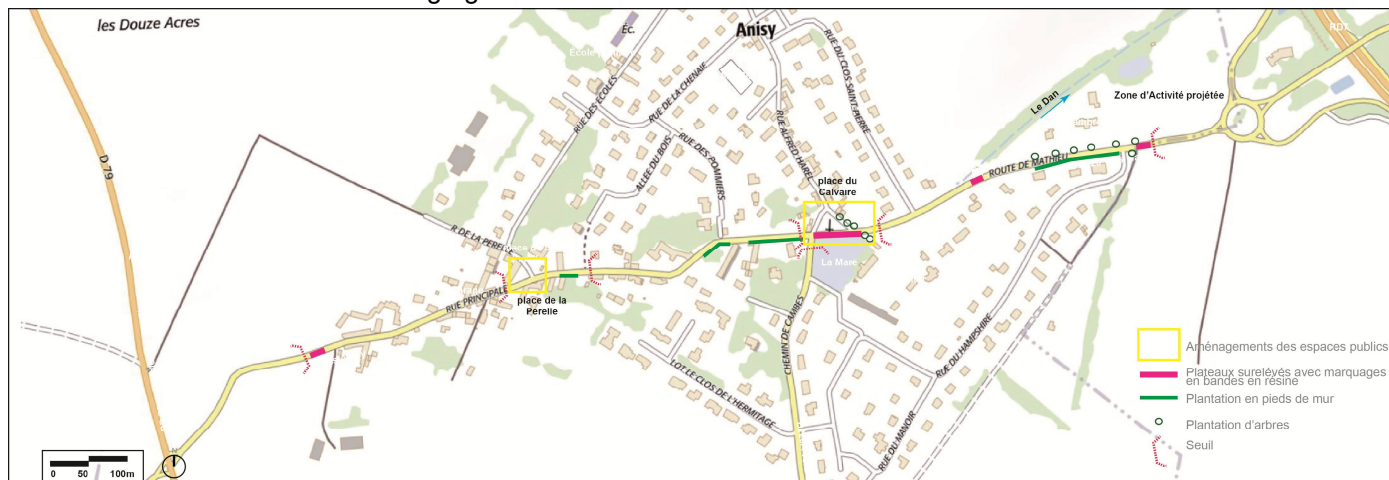
La problématique de la gestion des eaux pluviales a été un élément central dans la conception du projet et reprend les conclusions de l'étude hydraulique menée en 2016.

La partie de la route départementale située sur la place sera surélevée pour modérer la vitesse et amplifier cet effet global d'espace public moins routier.

La rue Alfred Harel va être mise à sens unique, sauf pour les vélos, dans le sens place du calvaire vers place des

## **SECURISATION DE LA RUE PRINCIPALE**

Le projet sur la Route Départementale prévoit, au-delà de la place du Calvaire, des aménagements ponctuels ciblés de modération de la vitesse afin d'agir globalement sur la vitesse et la sécurité vis-à-vis de la circulation de transit



### **Réalisation de 3 plateaux surélevés :**

- à l'entrée de la commune Route de Mathieu en amont de la rue du Hampshire
- au droit du monument canadien
- à l'entrée de la commune côté Villons
- la réalisation d'un alignement d'arbre côté Nord en remplacement des arbres côté Sud disposant déjà des haies riveraines.



*Positionnement envisagé du plateau surélevé Route de Mathieu*

### **Réalisation d'un alignement d'arbre**

A l'entrée de la commune côté Mathieu à partir de la rue du Hampshire côté Nord en remplacement de l'alignement côté Sud disposant déjà des haies riveraines et afin d'accroître l'effet de "porte" de l'entrée et de rétrécissement.

### **Réalisation de fleurissement de pied de mur**

Sur les surlargeurs de chaussée de la rue principale afin d'améliorer le cadre de vie et la perception de la vie locale de cette rue.



Exemples de fleurissement de pieds de mur

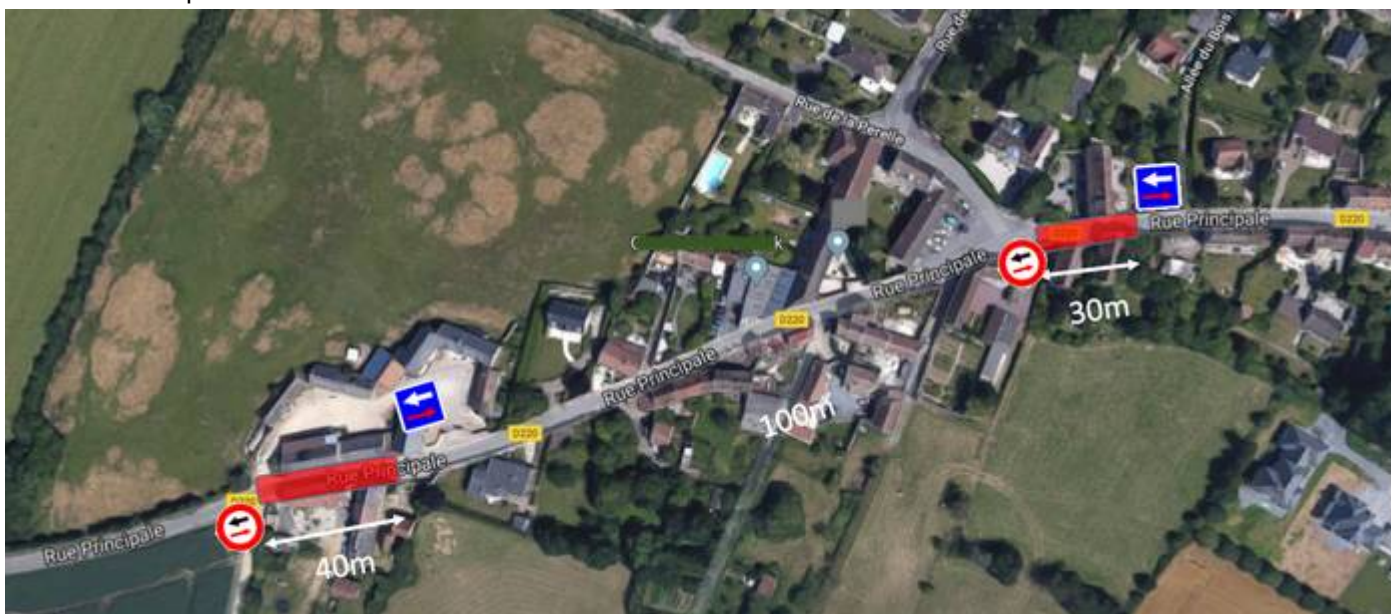
### Réaménagement de la place de la Perelle

Le projet de la place prévoit : -

- la reconfiguration des arrêts de bus pour la sécurité de nos enfants
- la reprise du trottoir de la place dans le même esprit que la place du Calvaire
- la réalisation d'un raccordement de réseau d'eau pluviale jusqu'au réseau existant de la rue principale

### Mise en place de 2 écluses avec sens prioritaire

Afin de modérer la vitesse, 2 écluses avec sens prioritaires vont être mis en place à l'entrée de la rue côté Villons et à proximité de la place de la Pérelle. Celles-ci seront accompagnées de marquages au sol tout comme aux sorties des cheminements piétons sur la rue.



### LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE 30 A L'ECHELLE DU BOURG

La réalisation de ces différents aménagements de modération de la vitesse doit s'accompagner d'une limitation à 30km/h au minimum. Ainsi, le conseil municipal a décidé de globaliser cette réflexion, d'élargir ce souhait d'apaisement de la circulation et de cohabitation. Ainsi, si tout était fait pour apaiser la voie la plus circulée de la commune, tout ce prêle à homogénéiser la réglementation à l'ensemble des voies du bourg, essentiellement des voies de lotissement.



Un projet pédagogique est en cours avec notre école et la participation de la gendarmerie de Douvres. Nos enfants de CM1 et CM2 vont concevoir un visuel à l'attention des automobilistes afin de les sensibiliser à la sécurité routière et à cette nouvelle réglementation. Ce visuel sera retranscrit en panneau d'information et mis en place en complément de la signalisation réglementaire aux entrées de la commune.

La commission voirie étudie en parallèle et dans la continuité de cette ligne directrice, la mise en cohérence des modes de priorité des différents carrefours en privilégiant la priorité à droite, et les petits aménagements

complémentaires de sécurité qui pourront être programmés dans le reste de la commune.

## **LES ENTREPRISES RETENUES**

MAITRISE D'ŒUVRE :



### **FEUILLE À FEUILLE**

Aménagement urbain et paysage

72440 TRESSON

viamap

### **VIAMAP**

Bureau d'Études Techniques

4, place André Delarue

27 500 PONT AUDEMER

Coordination Sécurité et Protection de la Santé :



5 Rue Atalante

14200 Hérouville-St-Clair

Travaux lot 1, Voirie et réseaux divers :



**LETELLIER SAS**

Rue Philippe Lebon

14440 DOUVRES LA DELIVRANDE

Travaux lot 2, Plantations



**SAINT MARTIN PAYSAGE**

34 Rue Saint-Manvieu

14000 CAEN

## **BUDGET DE L'OPERATION**

Le coût global du projet est de 375 000 €HT.

Nos partenaires sur ce projet :

- l'Etat : 30% avec un maximum de 112 671€ (DETR)
- le département du Calvados : 58 055 € (APCR + amendes de police)
- Cœur de Nacre : 50 000€ (fond de concours)

## **PLANNING DES TRAVAUX**

Globalement les travaux dureront de mi-décembre 2018 à mi-mai 2019.

Les travaux de la place du Calvaire ont débuté le 10 décembre 2018 par les abattages et les 1ers terrassements et devraient durer 4 mois

Les travaux sur la rue principale se dérouleront de mars à mai zone par zone.

Des restrictions de circulation seront nécessairement mise en place :

- sur la rue Alfred Harel sur la durée des travaux de la place du Calvaire (fermeture sauf riverains)
- sur la rue principale ponctuellement pour la réalisation des réseaux d'eau pluviale, des bordurations et des enrobés des plateaux (rétrécissement de chaussée, alternat ou fermeture complète). L'entreprise LETELLIER est chargée de mettre en place la signalisation de chantier et de déviation.

Merci de bien vouloir la respecter et de votre compréhension.